

COURS PBC 3060
BASES MOLÉCULAIRES DES MALADIES HUMAINES
Automne 2016

HORAIRE ET PLAN DE COURS

AVIS: Le Département de pathologie et biologie cellulaire se réserve le droit de modifier sans préavis l'horaire ci-joint.

RESPONSABLE: Le Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine. Docteur Roger Lippé.

DESCRIPTION: Mécanismes moléculaires et cellulaires de maladies humaines: lésions du système nerveux, les maladies infectieuses, les maladies génétiques, les cancers et métastases. D'autres maladies pourraient se greffer à cette liste. **(3 crédits)**

PROFESSEURS:
Dr. Roger Lippé
Dr. Karl Fernandes
Dr. Louis Gaboury
Dr. Luc Oigny
Dr. Sébastien Carreno
Dr. Julie Lessard

Cours théoriques : Les lundis de 13h30 à 16h30 et jeudis de 17h00 à 20h00 du 12 septembre au 21 novembre 2016 au local **Z-240** du pavillon **Claire-McNicoll**.

HORAIRE: L'examen intra est fixé au **lundi 17 octobre 2016** de 13h30 à 16h30 au local **2010** du pavillon **Marguerite-d'Youville**.

L'examen final est fixé au **lundi 28 novembre 2016** de 13h30 à 16h30 au local **2010** du pavillon **Marguerite-d'Youville**.

GROUPE: Baccalauréat en Biochimie et Sciences Biomédicales
TGDE : Sylvie Beauchemin

PROGRAMME: 2016

TGDE: Mikelsie Féquière, courriel : mikelsie.fequiere@umontreal.ca

COURS PBC 3060
BASES MOLÉCULAIRES DES MALADIES HUMAINES
Automne 2016

HORAIRE ET PLAN DE COURS

1. Maladies génétiques et outils de diagnostiques (L. Oigny) (6h)

Lundi	12-09-2016	13h30-16h30	Maladies génétiques et outils de diagnostiques	Local : Z-240
Lundi	19-09-2016	13h30-16h30	Maladies génétiques et outils de diagnostiques	Local : Z-240

2. Bases moléculaires des cancers du sein, poumon et côlon (L. Gaboury) (3h)

Lundi	26-09-2016	13h30-16h30	Bases moléculaires des cancers du sein, poumon et côlon	Local : Z-240
-------	------------	-------------	---	---------------

3. Maladies infectieuses (R. Lippé) (6h)

Jeudi	29-09-2016	17h00-20h00	Maladies infectieuses	Local : Z-240
Lundi	03-10-2016	13h30-16h30	Maladies infectieuses	Local : Z-240

3. Lésions du système nerveux (K. Fernandes) (6h)

Jeudi	06-10-2016	17h00-20h00	Lésions du système nerveux	Local : Z-240
Jeudi	13-10-2016	17h00-20h00	Lésions du système nerveux	Local : Z-240
Lundi	17-10-2016	13h30-16h30	<u>EXAMEN INTRA</u>	Local : 2010

PÉRIODE D'ACTIVITÉS LIBRES DU 24 AU 28 OCTOBRE 2016

3. Cancer et métastases (S. Carreno) (9h)

Lundi	31-10-2016	13h30-16h30	Cancer et métastases	Local : Z-240
Jeudi	03-11-2016	17h00-20h00	Cancer et métastases	Local : Z-240
Lundi	07-11-2016	13h30-16h30	Cancer et métastases	Local : Z-240

4. Réparation et régénération des tissus (J. Lessard) (9h)

Lundi	14-11-2016	13h30-16h30	Réparation et régénération des tissus	Local : Z-240
Jeudi	17-11-2016	17h00-20h00	Réparation et régénération des tissus	Local : Z-240

COURS PBC 3060
BASES MOLÉCULAIRES DES MALADIES HUMAINES
Automne 2016

Lundi	21-11-2016	13h30-16h30	Réparation et régénération des tissus	Local : Z-240
Lundi	28-11-2016	13h30-16h30	<u>EXAMEN FINAL</u>	Local : 2010

ÉVALUATION :

Deux examens, utilisant les items de type QCR, sont prévus à l'horaire:

- 1) un examen intra ou périodique portant sur la matière vue dans la première partie du cours. Cet examen comporte ≈ 3 questions/heure de cours et compte pour **50%** de la note finale.
- 2) un examen final, **non-cumulatif**, contenant ≈ 3 questions/heure de cours pour la matière vue dans la 2^e partie. Il compte pour **50%** de la note finale.

Voici le lien suivant pour trouver les présentations des professeurs.

<http://www.studium.umontreal.ca/>

INFORMATION POUR LES ÉTUDIANTS

DIRECTIVE IMPORTANTE À LIRE

Matériel admissible aux examens :

Afin d'assurer l'équité des résultats d'examen, **seuls les crayons à mine, effaces et cartes étudiantes seront admises à votre place**. Tout autre article, incluant manteaux, sacs, nourriture, breuvages, coffres à crayon et bien entendu appareils électroniques devra être laissé en périphérie de la salle, incluant vos montres électroniques.

Plagiat :

L'article 4.7 du Règlement des études de premier cycle prévoit explicitement qu'il soit fait référence, dans le plan de cours, au *Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants*.

Selon ce règlement : « Le plagiat à l'Université de Montréal est sanctionné par le *Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants*. » Pour plus de renseignement, consultez le site www.integrite.umontreal.ca."